

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Le Directeur de santé publique de Montréal et la Ville de Montréal s'unissent pour prévenir les effets du bruit du transport sur la santé de la population

Montréal, le 19 juin 2014. Sur l'île de Montréal, les niveaux élevés de bruit générés par le trafic routier, aérien et ferroviaire pourraient avoir des effets sur la santé de la population, selon un avis que vient de rendre public, Richard Massé, directeur de santé publique de Montréal. Diverses recommandations sont émises dans cet avis, notamment la mise en vigueur d'une politique régionale de lutte au bruit provenant de sources mobiles comme la circulation routière, ferroviaire ou aérienne.

Politique régionale sur le bruit

Réal Ménard, membre du comité exécutif et responsable de l'Environnement à la Ville de Montréal, exprime la volonté de la municipalité à instaurer des mesures de prévention pour diminuer l'exposition de la population au bruit du transport : « Un projet de schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est actuellement en cours d'élaboration. Ce document de planification, dont l'adoption est prévue pour la fin 2014, identifie les principales sources mobiles de bruit et comprend un objectif visant la réduction des contraintes liées au bruit et aux vibrations en milieu urbain. Plusieurs des dispositions qui pourront être introduites par l'adoption du Schéma répondent d'ailleurs aux préoccupations soumises par la Direction de la santé publique. » Le Dr Massé salue cet engagement : « Nous sommes heureux de constater que la Ville est prête à contribuer à la prévention des problèmes de santé associés au bruit du transport. Mieux gérer le bruit représente un défi de taille en milieu urbain et devra faire appel à la collaboration de nombreux partenaires. »

Parmi les dispositions envisagées dans le cadre de l'élaboration du Schéma, mentionnons :

- L'intégration de critères d'aménagement dans les secteurs qui présentent des niveaux sonores élevés;
- L'inclusion de normes d'insonorisation relatives au cadre bâti dans ces mêmes secteurs;
- Un encadrement de certains usages par le biais des grandes affectations du territoire.

Effets du bruit sur la santé

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) attribue au bruit divers effets sur la santé dont la gêne, la perturbation du sommeil et les problèmes cardiovasculaires comme l'hypertension. La gêne affecte le bien-être et la qualité de vie; à titre d'exemple, un bruit est reconnu comme gênant lorsqu'il empêche la poursuite d'une conversation, qu'il perturbe le sommeil, le repos ou l'étude. Bien que la grande majorité des effets se limite à la gêne ou à la perturbation du sommeil, lorsque les niveaux de bruit et la durée de l'exposition au bruit augmentent, d'autres effets peuvent survenir chez une partie de la population plus sensible, comme les effets cardiovasculaires. Par conséquent, l'OMS

recommande que la population ne soit pas exposée à une valeur de bruit extérieur qui dépasse 55 dB(A) (décibels pondérés pour l'oreille humaine) le jour comme la nuit.

Résultats des mesures de bruit

En 2010, la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec et l'Université de Montréal, a mesuré le bruit ambiant à l'aide de sonomètres installés à 87 sites différents sur l'île de Montréal. Pendant deux semaines, un échantillonnage du bruit a été effectué à toutes les deux minutes. Les données recueillies ont permis de constater que les niveaux de bruit sur l'île de Montréal sont souvent supérieurs aux niveaux recommandés par l'OMS, mais semblables à ceux observés à Toronto, par exemple. Une modélisation des résultats a également permis de noter l'influence des sources mobiles de bruit sur les niveaux de bruits ambiants.

Gestion du bruit lié au transport

Plusieurs mesures de gestion du bruit sont déjà en place à Montréal, mais les résultats présentés dans l'avis démontrent que d'autres mesures sont nécessaires. La DSP recommande d'ailleurs que l'action 18.1 du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal soit mise en application afin qu'un comité de concertation soit mis en place pour limiter les nuisances sonores dans les milieux de vie résidentiels en lien avec le transport routier, ferroviaire et aéroportuaire. Par ailleurs, des recommandations spécifiques au bruit aérien ont été émises dans un avis de santé public distinct. Cet avis rappelle notamment les recommandations de Transports Canada quant à la nécessité de mettre en place une isolation acoustique dans les nouveaux bâtiments situés dans la zone délimitée par la courbe NEF25, là où la population risque d'être gênée par le bruit des avions, et de ne pas construire dans la zone NEF30, plus affectée par le bruit aérien.

Poursuite de la recherche sur le bruit

Afin de mieux évaluer les impacts du bruit sur la santé de la population et aider à trouver des pistes de solution pour améliorer la situation, la DSP développera un modèle pour estimer les niveaux de bruit sur le territoire montréalais en provenance des sources mobiles à l'aide de l'échantillonnage effectué en 2010, et plus récemment en 2014. Ces données seront mises en lien avec les résultats d'une enquête qui sera effectuée auprès de la population pour estimer certains effets du bruit environnemental sur la santé des Montréalais.

Pour consulter l'avis de santé publique sur le bruit du transport et ses impacts potentiels sur la santé des Montréalais ou l'avis sur les risques sanitaires associés au bruit des mouvements aériens à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau :
dsp.santemontreal.qc.ca/media/dossiers_de_presse.html.

- 30 -

Source : Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Ville de Montréal

Renseignements : Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Relations médias
514 286-5709

Ville de Montréal
Sabrina Williams
Attachée de presse du Cabinet du maire et du comité exécutif
514 346-7598